

# ST BENOIT LA FORET

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 Novembre 2012

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT BENOIT LA FORET, convoqués le vingt-et-un novembre deux mille douze, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Didier GUILBAULT, Maire.

**Etaient présents (13) :** Mr Didier GUILBAULT, Mr Jean-Charles CARRÉ, Mme Chantal PERIN-BESNARD, Mr Thierry BENOIST, Mr Roger AUPETIT, Mr Jean-Michel CASSAGNE, Mr René DAUDIN, Mr Gilles FIÉ, Mme Sylvie JAILLOUX, Mme Chantal PACHET, Mme Marylène PERRIGAULT, Mme Véronique SANTERRE, Mme Renée THEVES,

**Etait absent représenté (1) :**

Mr Eric MOUTARDIER pouvoir à Mr Jean-Charles CARRÉ

---

### Monsieur Thierry BENOIST a été élu secrétaire de séance

---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à dix-huit heures trente minutes, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du 04 Octobre 2012.  
En l'absence de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **1. Intercommunalité : Modifications des statuts de la communauté de communes et transferts de compétences au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 :**

La Communauté de communes RIVIERE-CHINON-ST BENOIT LA FORET s'est engagée dans un processus de fusion avec les communautés de communes de la Rive Gauche de la Vienne et du Véron.

Afin de préparer au mieux cette échéance il a été décidé de procéder à une modification importante des statuts de la Communauté dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2013 afin de rapprocher ses compétences de celles déjà exercées par les autres Communautés de Communes et de favoriser ainsi les conditions de cette fusion dont l'intérêt pour le territoire et pour les habitants n'est plus contestable.

Le processus de décision en ce qui concerne la modification des statuts requiert les votes du Conseil Communautaire (à la majorité simple) et des Conseils Municipaux avec l'accord de 50 % des Conseils Municipaux représentant au moins 2/3 de la population ou des 2/3 des Conseils Municipaux représentant au moins 50 % de la population.

Vu l'article L. 5211 20 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 15 novembre 2012 approuvant les statuts modifiés ci-joints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les modifications des statuts de la Communauté de communes RIVIERE-CHINON-ST BENOIT LA FORET et les transferts de compétences,
- Approuve la nouvelle rédaction selon le document « projet de statuts modifiés au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 »,
- Demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre l'arrêté approuvant ces modifications et les nouveaux statuts avec date d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2013.

## **2. Redevance dépôt de bois :**

Cette redevance avait déjà été votée en Janvier 1998, à ce jour, il est nécessaire de réactualiser cette redevance et de prendre un arrêté municipal, afin que tous les travaux de débardage et de dépôt de bois soient soumis à autorisation du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention (Mr DAUDIN),

- Décide d'instaurer une redevance pour dépôt de bois sur le territoire communal.

Le tarif suivant est retenu :

- 30 € pour un mois,
- 20 € par mois supplémentaire.

Toute fraction de mois étant comptée pour un mois entier.

## **3. Questions diverses :**

- Trésor Public : Indemnité du Comptable pour l'année 2012 : 369.47 €,
- Jean-Charles CARRE informe qu'un nid de frelons asiatique a été découvert au lieu-dit le Truton, coût de l'opération : 100 €, une entreprise interviendra pour faire le nécessaire.
  - Lecture des courriers : - Inauguration le 09 Décembre « Passage de la Laïcité » à CHINON ;
  - Invitation à la cérémonie des vœux du Maire de CHINON le 05 Janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 00.

Fait à ST BENOIT LA FORET, le 14 Décembre 2012

Le Secrétaire de séance,  
**Thierry BENOIST**

Le Maire,  
**Didier GUILBAULT**